

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

Décret ° 95/ 068 /PRG/SGG

Portant Nomination du Directeur Général Adjoint du Service d'Exploitation des Centres Emetteurs de Radiodiffusion, Stations Côtières et Réseau Officiel, et du Directeur Général Adjoint du Bureau d'Etudes et Stratégie.

Le Président de la République

- Vu la Loi Fondamentale
- Vu le Décret N°94/073/PRG/SGG du 18 Août 1994 portant structure du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994 portant composition partielle du Gouvernement complétée par le Décret N°94/079/PRG/SGG du 26 Août 1994 ;
- Vu le Décret N°94/110/PRG/SGG/ du 3 Novembre 1994 portant Attributions et Organisation du Ministère des Postes et Télécommunications ,
- Vu la circulaire N° 002/PRG/SGG/ du 20 Janvier 1995

DECRETE

Article 1er / Sont nommés dans les fonctions ci-après , les cadres dont les noms suivent:

1 - Directeur Général Adjoint du Service d'Exploitation des Centres Emetteurs de Radiodiffusion Stations Côtières et Réseau Officiel

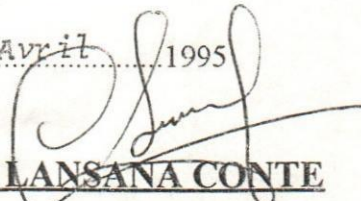
- **Monsieur SAMPOU Oumar**, Ingénieur de Télécommunications, précédemment en service à la Direction Nationale des Télécommunications

2 - Directeur Général Adjoint du Bureau d'Etudes et Stratégie

- **Monsieur THOMAS DIAKITE** Ingénieur de télécommunications, précédemment en service à l'Inspection Générale des Postes et Télécommunications.

Article 2le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République

Conakry...14. Avril...1995


GENERAL LANSANA CONTE